



Commune de Tannay

Tannay, le 3 avril 2020/73.04

Aux habitants de Tannay

INFORMATIONS CORONAVIRUS

Chères habitantes, Chers habitants,

Dans le contexte tout à fait particulier qui nous est imposé par la crise du coronavirus, sachez que votre Municipalité suit attentivement l'évolution de la situation et les conséquences qu'elle peut avoir sur la bonne marche de notre commune et sur le bien-être de ses habitants.

Ainsi que nous vous l'avons fait savoir dans un précédent tous-ménages, notre administration est actuellement fermée, afin d'éviter au maximum tout contact et préserver la santé de nos collaborateurs. Nous assurons toutefois une permanence téléphonique, traitons le courrier postal ainsi que les mails et restons ainsi à votre disposition pour les formalités et les renseignements qui pourraient vous être utiles.

Par un courrier postal nominatif, nous avons informé tous les habitants de notre commune de 65 ans et plus que nous étions à leur disposition s'ils avaient besoin d'aide, notamment pour faire leurs courses. Nos employés se rendent disponibles et nous pouvons également bénéficier, pour les aider, de la collaboration d'un certain nombre de bénévoles qui se sont inscrits auprès de notre administration. Si vous êtes concernés, n'hésitez donc pas à faire appel à ce service.

Des professionnels du domaine social ainsi que des bénévoles sont également à disposition pour répondre aux besoins essentiels des personnes qui n'ont aucun réseau de proximité, selon le document annexé.

La situation évoluant rapidement, sachez – compte-tenu des délais postaux - que c'est prioritairement par le biais de notre site et par l'affichage au pilier public que nous vous informons des dernières dispositions que nous serions amenés à prendre en fonction des directives fédérales et cantonales.

Sachez aussi que nous avons décidé de soutenir nos commerçants, particulièrement impactés par cette crise sanitaire, en leur accordant des allègements qui puissent les aider un tant soit peu à surmonter ces moments particulièrement préoccupants.

Tout en espérant que vous n'avez pas vous-même de souci de santé, nous vous invitons à respecter les consignes en vigueur et formons nos vœux chaleureux pour que vous traversiez plus ou moins sereinement ces moments difficiles.

Nous vous souhaitons quoiqu'il en soit de bonnes fêtes de Pâques !

Pour la Municipalité :

Le Syndic :
Serge Schmidt



La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff

Quelques numéros de téléphones :
Administration communale : 022 960 95 55
Hotline coronavirus : 0800 316 800
Urgence santé (ambulance) : 144



DECHETERIE INTERCOMMUNALE PLAN D'URGENCE CORONAVIRUS

Mesdames et Messieurs,

Selon les mesures de protection de la population préconisées par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat du canton de Vaud, les recommandations suivantes sont faites :

1. Les personnes à risque doivent rester chez elles, dont les personnes de plus de 65 ans.
2. Ne se rendre à la déchèterie qu'en cas de stricte nécessité, les déchets non périssables ou propres devant être entreposés à la maison, autant que possible.
3. Les rassemblements dans les espaces publics sont limités à 5 personnes, pour autant qu'une distance sociale de 2 mètres soit respectée. Raison pour laquelle la limite est fixée à 4 véhicules simultanément présents sur le site (une seule personne par véhicule).
4. Les personnes malades doivent renoncer au tri usuel (pet, alu, papier, déchets verts et compostables, etc.). Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères dans les sacs taxés, afin d'éviter toute transmission du virus.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre compréhension.

Les Municipalités de Commugny, Tannay et Chavannes-des-Bois

Solidarités CoVID-19

Nous vous offrons une aide à la vie quotidienne

Un appui pour répondre aux besoins urgents

En raison de la pandémie de coronavirus, la vie quotidienne s'est compliquée davantage pour beaucoup de personnes. L'Etat de Vaud et toutes les communes vaudoises ont mis en place ensemble un système d'aide en s'appuyant sur de nombreuses associations et bénévoles.

Qui peut demander cette aide ?

Tous les citoyens du canton de Vaud qui se retrouvent :

- sans aucun réseau de proximité ou dont le réseau ne peut remplir qu'une partie des besoins,
- sans proches, amis, voisins ou dont ceux-ci sont tombés malades ou ne sont plus disponibles,
- sans soutien par un organisme social ou médico-social.

Ces aides répondent aux besoins essentiels et urgents de votre vie quotidienne. Elles sont disponibles partout dans le canton de Vaud.

Pour ces prestations, les principes actuels de tarification s'appliquent ainsi que les règles de remboursement par les régimes sociaux.

Ces appuis sont non monétaires. Si vous avez besoin d'une aide financière, veuillez vous renseigner ici : www.vd.ch/coronavirus-solidarites

Qui fournit cette aide ?

Il s'agit des professionnels du domaine du social, des bénévoles des associations cantonales, régionales et locales ainsi que des citoyens solidaires. L'aide offerte se fait en toute sécurité, en respectant les précautions sanitaires recommandées par l'Office fédéral de la santé publique.

Ce système d'aide est géré par les communes ainsi que l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) avec le soutien de Pro Senectute, Caritas, Croix-Rouge, Pro Infirmis, Bénévolat Vaud. L'Etat de Vaud (Département de la santé et de l'action sociale) assure la coordination et le financement.

Quels types d'aide sont à votre disposition ?

- livrer des repas à domicile,
- faire les courses et les livrer à domicile,
- proposer un transport aux personnes à mobilité réduite (par exemple pour des traitements chroniques à l'hôpital, se rendre chez son médecin ou son pharmacien),
- soulager les proches aidant-e-s,
- proposer une relève d'urgence sous forme d'un accompagnement à domicile par un assistant professionnel (notamment pour les personnes en situation de handicap),
- garder les enfants à la maison pendant une période d'absence (par exemple en cas de rendez-vous médical des parents),
- aider au ménage (lessive et nettoyage),
- aider à réaliser des paiements et à obtenir de l'argent liquide,
- soutenir pour s'occuper de l'animal domestique lorsque la personne doit rester chez elle (par exemple en cas de maladie ou de quarantaine),
- rassurer, garder un lien et maintenir une vie sociale par des contacts téléphoniques.

La durée et la fréquence de ces aides sont adaptées à vos besoins. Ces aides sont à disposition jusqu'à la fin de la situation d'urgence actuelle.

Comment pouvez-vous demander une telle aide à la vie quotidienne ?

Appelez votre commune : Tél. 022 960 95 55

Permanence téléphonique du lundi au vendredi (08h00-12h00 / 13h00-17h00)

Nos collaborateurs sont à votre écoute et trouvent ensemble avec vous une solution.